



Tentative d'évasion Aux Assises de Nancy !!!

Ce jour, 14 octobre 2021, lors de l'ouverture d'un procès à la Cour d'Assises de Meurthe et Moselle, de retour dans le box suite à une suspension de séance, le détenu présenté a profité de la mise en place de la cour, pour tenter de s'évader.

Celui-ci a sauté par-dessus le box et est retombé sur son avocate, avant de prendre la direction de la sortie de la salle, profitant de l'absence de la police de salle, suivi de près par les collègues du PREJ de Nancy qui ont également sauté par-dessus le box.

Ce dernier se retrouvant dans un cul de sac a alors pris la décision de sauter par-dessus la rampe d'escalier pour atterrir 4 mètres plus bas !!

Les collègues, étant juste derrière, ont pu maîtriser l'individu et mettre un terme à cette tentative d'évasion.

Heureusement aucun blessé n'est à déplorer.

Suite à cet événement, la **CGT Pénitentiaire** exige que le nombre d'agents soit maintenu à quatre minimum lors des sessions d'Assises (*tant on sait l'enjeu de celles-ci*), quel que soit le niveau d'escorte du détenu !

La **CGT Pénitentiaire** demande que le box de la Cour d'Assises de Nancy soit intégralement vitré, comme cela était encore prévu il y a peu, afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

Enfin, l'ensemble du Bureau Local et la CGT Pénitentiaire souhaitent féliciter les quatre agents présents pour leur réactivité, leur professionnalisme, leur sang-froid et espère que l'administration saura leur accorder une récompense à la hauteur de leurs actes lors de la gestion de cet incident.

Le Bureau Local
CGT Pénitentiaire du PREJ Nancy